

## **COMPTE RENDU du CONSEIL MUNICIPAL**

### **Séance du 30 janvier 2017 à 18h30**

**Monsieur le Maire** ouvre la séance et *procède à l'appel nominal*.

Sont présents MM et Mmes tous les membres, à l'exception de Guy BENARROCHE et Sandrine BRETAGNE.

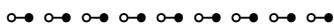
Mme Tiphaine BARC, M. Eric ISNARD, Mme Nathalie VARYN ont donné respectivement pouvoir à Mme Monique LORE, MM André JULLIEN et Alain BOUTBOUL.

Le quorum étant atteint le Conseil Municipal peut valablement délibérer.

**Monsieur le Maire** remet son écharpe de Conseillère à Mme Edwige PEYRARD.

**Monsieur le Maire** propose l'adoption du compte rendu de la séance du 19 décembre 2016.

*UNANIMITE*



#### **RAPPORT N° 1 : Etudes surveillées - Année scolaire 2016 / 2017**

*Madame Muriel HENRY présente le rapport et l'explicite*

Madame le rapporteur expose au Conseil Municipal qu'il y a lieu de prévoir, pour l'année scolaire 2016/2017, la mise en place des études surveillées, totalement prises en charge par la commune.

La liste des professeurs des écoles qui assurent ce service à tour de rôle à l'école Paul Eluard, s'établit comme suit :

Mesdames Christine ROUBAUD, Nathalie TRAN VAN HO, Françoise BERTRAND, Carine ANDRIEUX, Valérie ANTOINE et Monsieur Didier REBUFFAT.

La rémunération est fixée selon les barèmes actuellement en vigueur, sur la base d'UNE heure QUINZE d'étude par jour scolaire (sauf mercredi) jusqu'au 12 septembre 2016 et ensuite uniquement les lundis et vendredis.

Je vous demande si vous en êtes d'accord, d'adopter ce principe pour l'année scolaire 2016/2017.

*UNANIMITE*

#### **RAPPORT N° 2 : Poste de vacataire**

*Monsieur Cyrille PALLIANI présente le rapport et l'explicite.*

Par délibération, nous avons créé un emploi de vacataire au niveau de l'EMS rémunéré à un taux horaire de 12,00 € brut.

Cet emploi est occupé par Monsieur JOUCERAND Grégory, diplômé du BPJEPS.

Je vous propose, si vous en êtes d'accord, afin de reconnaître sa qualification professionnelle par rapport aux agents titulaires uniquement du BAFA, de porter son taux de rémunération à 13,50 € brut de l'heure.

*UNANIMITE*

*Arrivée de Mme Sandrine BRETAGNE*

#### **RAPPORT N° 3 : Demande de subvention auprès du Conseil Départemental 13**

*Madame Muriel HENRY présente le rapport et l'explicite.*

Le Conseil Départemental des Bouches du Rhône a mis en place un dispositif de soutien au fonctionnement des crèches communales dont l'objectif est de soutenir les modes de garde collectifs pour les enfants de 0 à 3 ans.

Notre collectivité, agréée par le Service des Modes d'Accueil de la Petite Enfance (SMAPE) de la PMI, est éligible à ce dispositif.

L'aide départementale est servie sous la forme d'une subvention de fonctionnement, calculée en fonction du nombre de places agréées. Pour l'année 2017, le montant devrait se situer à hauteur de 220,00 € par berceau.

Dans le cadre de ce dispositif, je vous propose de présenter un dossier de demande de subvention.

*UNANIMITE*

**RAPPORT N° 4 : Elaboration du schéma départemental de coopération intercommunale – Avis sur la fusion du SI RAM Territorial de Fuveau et du RAM des Collines**

*Madame Muriel HENRY présente le rapport et l'explicite.*

La loi n°2010-1563 du 16 décembre 2010 de réforme des Collectivités Territoriales a marqué une première étape en matière de rationalisation de la carte intercommunale, poursuivie plus récemment par les lois n°2014-58 du 27 janvier 2014 de Modernisation de l'Action Publique Territoriale et d'Affirmation des Métropoles (MAPTAM) et n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe).

Dans la continuité de ces lois, un nouveau projet de Schéma Départemental de Coopération Intercommunale des Bouches-du-Rhône (SDCI) a été présenté aux membres de la Commission Départementale de la Coopération Intercommunale (CDCI) le 29 novembre 2016.

L'article L5210-1-1 IV du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) prévoit une consultation, pour avis, des Communes et des EPCI concernés par les propositions de modifications de la situation existante en matière de coopération intercommunale.

Aussi par courrier en date du 8 décembre 2016, le Préfet des Bouches-du-Rhône a transmis à la Commune de Roquevaire, siège de notre RAM, son projet de schéma et la liste des Communes et EPCI concernés par des propositions de dissolutions ou de fusions de syndicats.

L'orientation n°4 concerne directement le SIVU gestionnaire du RAM des Collines puisqu'elle prévoit la réduction du nombre de syndicats de communes et de syndicats mixtes, en particulier par la suppression des doubles emplois entre des établissements publics de coopération intercommunale ou entre ceux-ci et des syndicats mixtes.

La Préfecture propose par conséquent une fusion du RAM des Collines et du RAM de Fuveau, en date du 1er janvier 2018.

Aucun élément sur les impacts administratifs, financiers, humains n'est avancé dans cette proposition.

Le RAM de Fuveau est structuré pour six communes : Belcodène, Fuveau, Gréasque, Peynier, Saint Savournin, Trets.

Le RAM des Collines est organisé pour cinq communes : Cadolive, La Bouilladisse, La Destrousse, Peypin, Roquevaire.

Les organisations sont éprouvées dans les deux RAM qui sont gérés par deux SIVU où siègent les élus en charge de leur administration.

Si l'objectif de rationalisation vise à limiter et contenir l'évolution des dépenses publiques, il est important de noter que les élus des deux syndicats ne perçoivent aucune rémunération ni indemnité au titre du syndicat.

Seuls trois agents sont rémunérés par les deux syndicats. Pour le RAM de Fuveau, une animatrice responsable à temps complet qui partage son temps de travail sur les six communes et une secrétaire à mi-temps et une Educatrice de Jeune Enfants qui assure également le secrétariat pour le RAM des Collines pour cinq communes.

Les dépenses de fonctionnement du syndicat sont donc réduites à l'essentiel de la mission du RAM à savoir concourir à la professionnalisation et au développement d'assistantes maternelles agréées pour un véritable service de proximité qui bénéficie aux familles de notre village.

Par ailleurs, la Caisse d'Allocations Familiales, qui est le principal financeur des RAM et qui délivre les agréments permettant de fonctionner, prône une politique à l'inverse de celle proposée par le SDCI à travers son schéma départemental des services aux familles des Bouches du Rhône.

Sans connaissance des intentions du Schéma Département de Coopération Intercommunale, notamment sur les impacts financiers liés aux subventions de la CAF, et sans connaissance des impacts sur le personnel en poste,

*Ouï le rapporteur, le Conseil Municipal*

**DONNE** un avis défavorable à la fusion du RAM de Fuveau et du RAM des Collines.

**Monsieur BOUTBOUL** regrette de méconnaître le dossier, afin de pouvoir se positionner.

**Monsieur le Maire** indique que tout est indiqué dans le rapport.

<b>POUR :</b>	<b>23</b>	
<b>ABSTENTION :</b>	<b>05</b>	(M. BOUTBOUL, Mme LORE, M. LOYER, p/p Mme BARC, Mme VARYN)

**Monsieur le Maire** propose de rajouter à l'ordre du jour un 5<sup>ème</sup> rapport portant sur une motion contre la réalisation partielle du Val'Tram.

**RAPPORT N° 5 : Motion du Conseil Municipal de la commune de La Bouilladisse contre la réalisation partielle du Val'Tram**

*Monsieur le Maire présente le rapport et l'explicite.*

La décision de la Métropole de ne pas réaliser le Val'tram jusqu'à La Bouilladisse est inique, scandaleuse et inacceptable. Elle est justifiée officiellement par l'augmentation du coût prévisionnel des travaux qui passe de 91 millions d'euros (estimation juin 2015) à 127,7 millions d'euros (estimation décembre 2016), soit plus de 40% d'augmentation à cause principalement du tracé choisi sur la ville d'Aubagne. Le financement du projet repose sur des participations déjà actées par l'État (18,7 M€), la Région (5M€), le Département (30 M€), les concessionnaires (3,9M€). Ces montants sont fixes et donc pour un projet à 91 M€, la part de financement de la Métropole est de 33,4 M€ mais pour un projet à 127,7 M€, cette part métropolitaine passe à 70,18 M€, soit plus du double. En réalisant uniquement le Val'tram jusqu'à Pont de Joux, les engagements des partenaires institutionnels seront diminués proportionnellement pour chaque phase. Ce projet « tronqué », présenté en comité de pilotage le 26 janvier 2016, va coûter à la Métropole 49,43 M€. Pour réaliser le projet augmenté à 127,7 M€ jusqu'à La Bouilladisse, il faut donc que la Métropole rallonge son budget de 20,75 M€. Elle ne le souhaite pas, préférant le consacrer à d'autres projets métropolitains et dédaignant ses engagements pris lors de la présentation de son projet de déplacement métropolitain.

La mise en service du Val'tram jusqu'à Pont de Joux est également une ineptie en termes de logique de déplacement. La première tranche ne prévoit pas d'achat de matériel roulant. On fera avec les rames actuelles qui circulent sur Aubagne, qui ne pourront pas absorber la fréquentation notamment en heure de pointe. Cela va créer une augmentation de l'engorgement du réseau routier et une inadaptation du parking relais de Pont de Joux. En rajoutant une rupture de charge pour tous les passagers du nord du territoire, on rend inopérant le Val'tram. Le projet n'est pas viable socio économiquement.

***Le Conseil Municipal de La Bouilladisse récuse le renoncement de la Métropole car elle remet en cause la cohérence globale du projet du Val'tram et lèse toutes les populations du nord de notre territoire.***

L'arrêt du Val'tram à Pont de Joux, c'est aussi l'abandon définitif de la construction du lycée à la Bouilladisse. C'est la double peine infligée à tous les habitants de notre territoire. Cette décision implique également la suspension immédiate de toutes les opérations d'aménagement de nos territoires qui étaient adossées à la réalisation du Val'tram jusqu'à La Bouilladisse. Cela concerne bien sûr l'aménagement de l'éco-quartier de La Chapelle et la construction de la piscine intercommunale, mais aussi des programmations de construction de logements sociaux. Comment peut-on continuer à urbaniser nos villages si les collectivités en charge des déplacements ont délibérément décidé de ne pas investir dans le nord du territoire ?

***Le Conseil Municipal de La Bouilladisse refuse l'amputation du projet du Val'tram qui condamne les ambitions d'aménagements de nos territoires, portées notamment par le schéma de cohérence territoriale.***

***Il réclame la révision du projet notamment sur le choix du tracé aubagnais afin de réduire le coût global et réaliser le projet en une seule tranche.***

***Il enjoint la Métropole de concentrer et prioriser ses investissements programmés sur nos territoires du Pays d'Aubagne et de l'Étoile sur le projet de Val'tram de la gare d'Aubagne jusqu'à La Bouilladisse.***

**Madame HENRY** indique qu'elle est favorable à une action forte, rapide et puissante, car le nord du territoire ne doit pas être sacrifié pour la seule ville d'Aubagne.

**Monsieur GUILLAUME** approuve en disant que c'est tout le territoire qui doit supporter le contrecoup de l'augmentation du cout prévisionnel des travaux.

**Monsieur MORALES** précise que si le projet est phasé, le tram n'arrivera jamais à La Bouilladisse. En effet, après 2020 il n'y aura plus de Conseil de Territoire : qu'allons-nous peser au sein de la Métropole ? La solidarité territoriale doit passer par un projet global et nous devons mener à bien ce combat. Il ne faut pas oublier que cela implique aussi plus de bus sur La Bouilladisse et un retard de 5 min sur le temps de parcours prévu à cause de la boucle dans Aubagne.

**Monsieur BOUTBOUL** signale que normalement le budget devait être consacré à la 2<sup>ème</sup> tranche du tramway d'Aubagne et que c'est grâce au changement de municipalité (et à l'abandon du tramway) que la construction du Val'Tram a été rendue possible. Par contre, selon lui le vrai projet communautaire aurait été de se battre pour faire passer le Val'Tram avant le tramway d'Aubagne. Maintenant cette action risque de mettre tout le projet en péril de façon définitive.

**Monsieur MORALES** explique qu'il ne faut pas permettre qu'Aubagne décide de tout. Nous ne sommes pas sous tutelle de la Métropole, nous avons nos propres choix à faire valoir, et nous assumons entièrement ce risque.

**Madame HENRY** explique qu'ici la discussion ne porte pas sur le tramway, mais bien sur le Val'Tram dont le projet semble être fort compromis par cette décision, d'autant qu'il n'y a jamais eu de phasage dans le projet présenté en Conseil de Territoire.

**Monsieur le Maire** indique que les bouilladissiens attendent ce projet depuis 2014 et que cette motion est un moyen d'action, devant lequel le Conseil Municipal doit se montrer unanime. Ce projet doit être priorisé au niveau de la Métropole.

**POUR :** 23

**L'OPPOSITION NE PREND PAS PART AU VOTE**  
(M. BOUTBOUL, Mme LORE, M. LOYER et p/p Mmes BARC et VARYN)

**La séance est levée à 19h30**